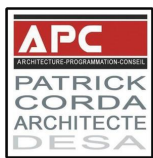


LE CLOS CESAR

Ancien Stade Paul Lebugle

4 Avenue de Chambord - Rue d'Entre-Deux aux Vallées
45190 **BEAUGENCY**

MAÎTRISE D'OUVRAGE	AMO
 IMMOBLEU PROMOTION IMMOBLEU PROMOTION ILE DE FRANCE SARL 8 Quai de Bir-Hakeim Les Rives de Marne 94410 SAINT-MAURICE Tél : 01 45 11 75 90 SIRET : 880 905 983 00019 APE : 6810Z Tél : 01 45 11 77 21 - Fax :	 IMMO CONSEILS 265 Avenue Daumensil 75012 PARIS
AMO	MAÎTRISE D'ŒUVRE
 APC AMO 60 rue de Wattignies - 75012 Paris Tél : 01 43 41 94 48 - Fax : 01 43 41 41 01	 SASU Atelier Patrick Corda APC 60 rue de Wattignies - 75012 Paris Tél : 01 43 41 94 48 - Fax : 01 43 41 41 01 Inscrit à l'ordre des architectes IDF n° S13619 SIRET N°52358384700018
BUREAU D'ETUDES FLUIDE - THERMIQUE	BUREAU D'ETUDES STRUCTURE
 P.CETECH 8 Quai Bir Hakeim 94410 SAINT-MAURICE Tél : 01 45 11 76 00	 BET BUCHET 29 Rue Jean Mermoz 78000 VERSAILLES Tél : 01 39 02 16 14
PAYSAGISTE	BUREAU D'ETUDES HQE
 SYMBIOSIS 17 Rue Charles Derby 92140 CLAMART Tél : 06 79 94 16 61	 POSITHERM 170 Boulevard de Stalingrad 69451 LYON CEDEX 06 Tél : 04 78 68 79 54

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

MODIFICATIONS	DATE	IND.

**NOTICE D'ACCESSIBILITE ET DE SECURITE
BATIMENTS D'HABITATIONS COLLECTIVES (halls A à E)**

Phase : **PC**

MAI 2025

Ind :

PC4-4

Ech :

Objet de la demande :

Construction d'un ensemble immobilier

Angle Avenue de Chambord – rue d'Entre-Deux aux vallées
45190 BEAUGENCY

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

NOTICE DE SECURITE HABITATIONS

1. OBJET DU PROJET

La présente notice concerne les dispositions prises en matière de sécurité incendie de 5 bâtiments indépendants hall A à E avec un parc de stationnement de 50 en sous-sol situé sous les bâtiments hall A à C.

Ces 5 bâtiments font partie d'un ensemble immobilier composé de :

- 5 bâtiments d'habitations indépendants hall A à E, avec un parc de stationnement de 50 en sous-sol situé sous les bâtiments hall A à C.
- 3 locaux commerciaux livrés brut situés dans le bâtiment hall A.
- 5 maisons individuelles.
- Un bâtiment d'habitation de type résidence sénior de R+2 à R+3 avec locaux de services.
- Un parc de stationnement commun à la résidence sénior de 61 places et des maisons 10 places.
- Un parc de stationnement hôtel de 67 places.
- Un hôtel de R+2 à R+3.
- Une crèche livrée brute située au RDC du bâtiment de l'hôtel.

L'ensemble se situe à l'angle de l'avenue de Chambord et de la rue d'Entre-Deux aux vallées.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Ces 5 bâtiments concernent un ensemble immobilier de 5 cages d'escalier avec un parc de stationnement en sous-sol totalisant 57 logements

Ils sont répartis de la façon suivante :

- Bâtiment A : 26 logements dont 2 duplex R+4
- Bâtiment B : 10 logements à R+3
- Bâtiment C : 10 logements à R+3
- Bâtiment D : 5 logements à R+2
- Bâtiment E : 5 logements à R+2

Il sera annexé un parc de stationnement sur 1 niveau de sous-sol situé sous les bâtiments A à C. L'accès se fera depuis l'avenue de Chambord.

3. CLASSEMENTS

L'ensemble de la résidence bâtiments sont desservis par une voie engin (avenue de Chambord). Les cages d'escalier A à C sont situées à moins de 100m de l'avenue ainsi que la placette avec un cheminement pour le dévidoir avec une pente inférieure à 10%. Les halls D et E sont situés à une longueur inférieure à 100m de la placette avec une raquette de retournement pour le camion pompier. Une borne incendie sera prévu à proximité de la placette.

Les halls A à C ont 3 étages et les halls D et E ont 2 étages.

Aux vues des éléments cités ci-dessus : les classements sont pour les 5 cages d'escalier (A à E) en 2^{ème} famille collectives.

4. STRUCTURE

La structure des 5 cages d'escaliers sont prévues stable au feu 1/2h (R30) en béton armé, avec des planchers CF1/2h (EI30).

Les parois séparatives des logements seront CF1/2h (EI60) en voile béton armé.

Les façades sont prévues en maçonnerie incombustible avec un enduit monocouche.

Les menuiseries extérieures seront C-s3, d0 au minimum.

Les couvertures sont réalisées en tuiles mécanique. Le hall A comporte une toiture partielle de type terrasse avec d'une étanchéité multicouche.

Le guide de l'isolation sera respecté.

5. DEGAGEMENTS

Les parois des cages d'escalier seront en voile béton armé CF1/2h (EI30) avec un bloc porte PF 1/2h (E30) muni de ferme porte à chaque niveau pour l'ensemble des halls.

Le volume de la cage d'escalier venant du sous-sol est isolé de la cage B des étages. La sortie côté de la cage A du sous-sol débouche sur l'extérieur directement.

Un exutoire sera mis en place en partie haute des cages d'escalier des étages avec une section d'ouverture de 1 m².

Les cages d'ascenseurs auront des parois CF1/2h (EI30).

6. CONDUITS ET GAINES

Les gaines de ventilation et descente d'eaux usées traversant les logements verticalement auront des parois en plaque de plâtre CF1/2h (EI30).

La VMC sera permanente avec une alimentation sélectivement protégée en amont du TGBT, le moteur sera de 4^{ème} catégorie résistant à 300° pendant 1/2h.

Le chauffage des appartements sera réalisé par eau chaude alimenté par des pompes à chaleur.

Le local poubelle est situé dans le parking en sous-sol avec des parois CF2h00 (REI60) et un bloc porte CF1h00 (EI60) muni de ferme porte.

7. PARC DE STATIONNEMENT

Le parc de stationnement se compose de 1 niveau sous le niveau de référence.
la surface totale du parc est inférieure à 3000m².

La structure sera stable au feu 1/2h00 (REI60).

Il existe 2 locaux techniques : local pompe à chaleur et géothermie (sous-station), leurs parois sont CF1h (EI60), avec des blocs portes CF1/2h (EI30) munis de ferme porte.

L'accès aux logements se fera par un sas avec 2 portes PF 1/2h00 (EI60) munies de ferme portes. Le plancher séparatif assurera un CF1h00 (REI60) avec les bâtiments en élévation.
La couverture du parking sera PF 1h00 (E30) hors emprise du bâtiment.
Le plancher haut du parc sera CF1h00 (REI60) avec les logements et commerces en RDC.

Le parc de stationnement sera désenfumé naturellement à raison de 6dm²/véhicule.
Les ventilations hautes du parc déboucheront à plus de 8m de tout ouvrant
Les amenées d'air pour les circulations auront une gaine CF1h00 (EI60).

La distance maximale d'un emplacement de parking est limitée 40 mètres lorsque 2 issues sont possibles et à 25 mètres pour une seule issue.

Le parc de stationnement sera fermé depuis l'extérieur, cependant l'ouverture depuis l'intérieur se fera par des barres antipaniques.

Les conduites de descente d'eaux usées seront limitées au diamètre 125mm en traversée de plancher haut du parking. Dans le cas contraire, des manchons CF1h00 (EI60) seront mis en place.

Une fosse à hydrocarbure est prévue avec récupération par cunette périphérique ou pente.

Une signalisation sera mise en place pour les issues de secours et les locaux technique.

Un éclairage de sécurité sera installé conformément à la circulaire n°87-48 du 4 juin 1987 relative à l'éclairage de sécurité dans les parcs de stationnements couverts annexe des bâtiments d'habitation.

Les moyens de lutte contre l'incendie sont les suivants : des extincteurs polyvalents à raison de 1 pour 15 véhicules, un bac à sable de 100 litres et un seau.